DLP-4-9-80361612

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 24 - MARDI 2 SEPTEMBRE 1980 -

VITICULTURE

Mildiou

Pour la plupart des cépages, la véraison est en cours. Un traitement avec une spécialité cuprique ou organo-cuprique favorisera l'aoûtement des bois.

Black-rot

Dans les vignobles attaqués par le black-rot, il est préférable de choisir actuellement une spécialité organique de synthèse à base de manèbe ou de mancozèbe.

La lutte devant se poursuivre jusqu'à la vendange en période humide, on utilisera pour les traitements suivants une spécialité organo-cuprique contenant un de ces fongicides de synthèse précédemment cités.

Pourriture grise (Botrytis)

Les viticulteurs suivant le programme de lutte anti-botrytis doivent mettre en place dès maintenant le troisième traitement spécifique en traitement dirigé sur les grappes.

Eudémis

Les toutes premières captures, de faible importance, de la troisième génération d'eudémis viennent d'être enregistrées. Attendre un prochain bulletin pour une intervention qui ne semble guère envisageable avant la mi-septembre selon les indications fournies par nos élevages.

Cicadelles

Quelques infestations sont signalées mais généralement de faible importance. Dans ce cas, il est préférable d'attendre le traitement envisagé contre l'eudémis pour réaliser une application avec une matière active efficace contre les deux parasites.

Araignées rouges et jaunes

Surveiller les populations, très variables d'un vignoble à l'autre, pour traiter en cas de besoin avec un acaricide spécifique.

P377

.../...

ARBORICULTURE

Tordeuse orientale du pêcher sur pomacées

Dans les vergers de poires tardives situés au voisinage de plantations de pêchers, il est recommandé d'assurer une protection en tenant compte des délais d'utilisation des produits avant récolte.

Phylloxera du poirier

Effectuer un quatrième traitement dans les vergers sensibles aux attaques de ce parasite en choisissant une journée ensoleillée.

GRANDES CULTURES

Charbon nu de l'orge (traitement des semences)

Les orges d'hiver et escourgeons sont trop souvent considérées comme des céréales ne méritant pas le traitement des semences. Pourtant, les 3 dernières campagnes ont été marquées par une nette *recrudescence du charbon nu* (bulletin n° 12 du 21 Mai), les abondantes pluies de mai ayant favorisé la contamination des graines au cours de l'épiaison et de la floraison. La variété Antarès semble accuser une plus grande sensibilité.

Le champignon contamine le grain en profondeur, et chaque grain contaminé semé peut entraîner le développement de la maladie dans l'ensemble des talles de la plante.

Parmi les associations fongicides efficaces contre les contaminations primaires d'*helminthosporiose* (H. gramineum surtout) et *les fontes des semis* (fusarioses), renferment en outre un insecticide et un répulsif (corvifuge), deux spécialités sont *efficaces contre le charbon nu*. Ce sont :

1 - En poudrage humide ou bouillie :

- Peltograin orge - 400 g par quintal de semence,
- Quinolate V-4-X triple - 300 g par quintal.

2 - En poudrage :

400 g/quintal de Quinolate V-4-X triple FI.

Compte tenu de la difficulté qu'il y a à réaliser un enrobage homogène parfaitement dosé et des précautions à prendre lors des manipulations, il est souhaitable que le traitement des semences soit effectué "industriellement" par les organismes livrant les semences (coopératives, négociants, etc...), ce dont l'agriculteur s'assurera à l'achat.

Si le traitement est réalisé à la ferme :

1 - Ne pas opérer de poudrage au semoir :

- erreurs de dosage (inefficacité des sous-dosages, toxicité des surdosages),
- enrobage insuffisant : le produit retombe en masse...
- précautions insuffisantes.

.../...

2 - Traiter en local fortement ventilé ou en plein air en utilisant une poudreuse spécialisée, ou une bétonneuse ou baratte permettant aussi bien le poudrage à sec, le poudrage humide ou la constitution d'une bouillie.

Eviter de toucher produit et grains traités avec les mains nues, utiliser un masque à poussière et des vêtements qui seront lavés ensuite. Se laver mains et visage à l'eau savonneuse après le travail.

Mode opératoire et dosages :

. En poudrage humide :

- 1 - Verser l'eau sur la semence et brasser. Quantité pour un quintal	- 2 - Incorporer la poudre et brasser vigoureusement. Quantité correspondante pour un quintal
300 cm3 (ou ml)	300 g
400 cm3 (ou ml)	400 g

. En bouillie : constituer la bouillie et l'introduire en brassant la semence,

Quantité d'eau pour un quintal	Quantité correspondante de poudre pour un quintal
600 cm3 (ou ml)	300 g
800 cm3 (ou ml)	400 g

Limiter au mieux la durée du stockage des semences traitées .

Attention : Tout mélange de grains traités avec des grains destinés à la consommation humaine ou animale est formellement interdit.

Noctuelle des graminées ("Cirphis")

Quelques infestations de chenilles de la noctuelle des graminées ont été observées dans des *prairies et cultures fourragères* (dactyle) des Pyrénées Atlantiques. Il s'agit de jeunes chenilles (stades L1 à L3) très voraces dont les dégâts ne sont pas toujours facilement détectés dans la masse végétale. Il est alors recommandé de fouiller les touffes de graminées et d'écarter les feuilles en insistant dans les refus et les zones bien grasses. Les chenilles les plus jeunes se laissent tomber au sol qu'il faut aussi examiner. Des pulvérisations localisées peuvent être envisagées à raison de 400 à 600 l de bouillie/hectare selon la densité de végétation : le Dipterex 80 à raison de

.../...

P 378

1,5 kg à 2 kg/ha a donné de bons résultats sur des populations de 30 à 60 chenilles/m2 dans un dactyle. Ne pas paturer ou faucher à moins de 8 jours de l'intervention.

Ces observations confirment notre bulletin n° 23 du 20 Août dernier en ce qui concerne la *surveillance des maïs et sorghos.*

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
'AQUITAINE',

M. LARGE

Imprimerie de la Station
de BORDEAUX.
Directeur-Gérant : J. THIAULT